

Durée de la session : 14 heures

Domaine de formation : ELU0605 – Gestion des ressources humaines

Prérequis : Aucun prérequis

Public : Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Les agents sont le premier levier d'action d'une collectivité. Bien comprendre l'organisation des ressources humaines, les règles de la fonction publique territoriale et les relations avec l'administration est essentiel pour piloter efficacement. Cette formation propose une lecture accessible des enjeux RH au niveau local. Elle outille les élus pour adopter une posture juste, constructive et respectueuse des cadres existants. Un module stratégique pour un pilotage serein.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre les principes fondamentaux de la fonction publique territoriale et les spécificités du statut des agents territoriaux.
- Identifier les filières, cadres d'emplois et niveaux de responsabilité au sein de la fonction publique territoriale.
- Appréhender les règles de gestion des carrières des agents territoriaux (nomination, avancement, positions administratives).
- Clarifier les rôles respectifs des élus et de l'administration dans la gestion des ressources humaines. Sécuriser juridiquement le recours aux agents contractuels et en maîtriser les conditions.
- Comprendre les composantes de la rémunération statutaire et les marges de manœuvre des collectivités.
- Identifier les procédures disciplinaires et le rôle des instances paritaires dans la gestion des ressources humaines.
- Appréhender les enjeux humains, juridiques et financiers de la gestion des ressources humaines dans une collectivité.

Le programme :

1) Généralités des fonctions publiques et particularités du statut de la fonction publique territoriale.

- Comprendre les principes fondamentaux du service public et les spécificités du statut territorial.

2) Les filières et cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

- Identifier les filières, cadres d'emplois et niveaux de responsabilité au sein d'une collectivité.

3) L'accès aux emplois, le déroulement de carrière (nomination, avancement, fin de carrière, position administrative...).

- Appréhender les règles de gestion des carrières et les décisions relevant de l'autorité territoriale.

4) La répartition des compétences entre le Maire et le Conseil Municipal.

- Clarifier les rôles respectifs des élus dans la gestion des ressources humaines.

5) Le recours aux contractuels.

- Sécuriser juridiquement le recours aux agents contractuels et en maîtriser les conditions.

6) La rémunération statutaire et accessoire.

- Comprendre les composantes de la rémunération et les marges de manœuvre de la collectivité.

7) La formation des agents territoriaux.

- Intégrer la formation comme levier de développement des compétences et de performance collective.

8) Le régime disciplinaire.

- Connaître les procédures disciplinaires et adopter une posture adaptée face aux situations sensibles.

9) La protection des agents (santé, fonctionnelle).

- Les instances paritaires (C.A.P., Comité Social Territorial, ...)

10) La relation élus / agents .

- Le coût des ressources humaines.
- L'actualité : la loi du 6 août 2019.
- Construire une relation de travail équilibrée, respectueuse des cadres juridiques et des enjeux humains.

Les points forts de la formation :

- Fort d'une expérience de deux décennies au sein des collectivités, l'intervenant s'attache à « rendre pratique et applicable » cette formation.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en visioconférence en présence de votre Formateur
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Plateforme de visioconférence
- Accès un extranet pédagogique.
- Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé pour l'aide à la connexion

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise
- Elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée, ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis.

Formateur : Monsieur Pascal RAUTUREAU

- Ancien Directeur Général des Services, Pascal RAUTUREAU est titulaire d'un Diplôme d'Études Supérieures d'Administration Territoriale. Sa longue expérience de terrain, associée à une expertise reconnue en droit public, finances publiques, fiscalité locale, gestion communale et ressources humaines, lui confère une vision transversale des collectivités territoriales. Il met un point d'honneur à rendre accessibles des sujets complexes et à accompagner concrètement la mise en œuvre des politiques locales — budget, fiscalité, gestion des services, ressources humaines — pour des collectivités de toutes tailles.




Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4.4.a du CGI)

■ Tarif – inscription individuelle en visioconférence – Deux options de financement :

- 800 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité
- 800 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)

Délais d'accès à cette formation en visioconférence :

- Pour les inscriptions individuelles en visioconférence :
-  L'ouverture de cette session est garantie dès la deuxième inscription. Après la finalisation de votre inscription, la date est fixée d'un commun accord, selon vos disponibilités et celles du formateur référent. Trois plages horaires sont proposées : 9h–12h30, 14h–17h30 ou 18h–21h30.

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012

Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION

Les ressources humaines, un enjeu majeur de votre mandat.

Lieu : en visioconférence
Durée : 14 heures
Date : à définir au cours de votre période d'inscription selon vos disponibilités et celles de votre Formateur.
Tarif DIF ELU (facturation à la caisse des dépôts) : 800 € TTC si DIF ELU
Tarif COLLECTIVITE : 800 € TTC si budget de la collectivité Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu : comment vous inscrire ?

- Connectez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr
- Accédez directement à la formation en cliquant sur ce lien :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0605-RP01/88982928900012_ELU0605-RP03

- Pour connaître les étapes détaillées d'inscription avec le DIF Élu : [cliquez-ici](#)
- Si vos droits ne couvrent pas l'intégralité du coût, la collectivité peut compléter le financement : [cliquez-ici](#)
- Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de La Poste : suivez ce guide : [cliquez-ici](#)

Choix 2 - Financement collectivité : comment vous inscrire ?

- Complétez le formulaire d'inscription ci-dessous (un par personne)
- Envoyez-cette page par e-mail à : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
- Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : **Les ressources humaines, un enjeu majeur de votre mandat.**

Date de la session : à définir dans votre période d'inscription selon vos disponibilités et celles de votre Formateur

Lieu de la session : en visioconférence

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire Maire Adjoint Conseiller (e) Municipal(e) de votre commune
Président V. Président(e) Conseiller(e) d'une communauté de communes ou d'agglomération
Conseiller départemental Conseiller régional Agent de la collectivité Autre

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de siret :

Représentant légal de la collectivité :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifiques pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui non